

Pointe-à-Pitre, le 07 mars 2018

AVIS AUX USAGERS N° 11/2018

Objet : Tirant d'eau maximum autorisé quai RORO Ouest de Folle Anse

---=O=---

La Capitainerie du Grand Port Maritime de la Guadeloupe informe les usagers du port :

Les barges à granulats sont admises au quai RORO Ouest de Folle Anse avec un **tirant d'eau maximum de 2.70m**. L'axe de la rampe ne devra pas être à moins de 3 mètres du quai.

Destinataires :

Agents maritimes – autres usagers du GPMG.

L'Officier de Port adjoint
Responsable Escales
Alain BARRÉ

